

Table des matières

☐ Carnet : E7 – Renseigner une personne intéressée sur les possibilités de formation continue et de certification	3
☐ Dimensions de la compétence E7	4

□ Carnet : E7 – Renseigner une personne intéressée sur les possibilités de formation continue et de certification

« Conseiller, c'est éclairer – en connaissant le système, les parcours, les certifications, et les besoins du marché. »

□ Informations rapides

- * **Page parente** : [Compétence E — Accompagner](#)
- * **Module concerné** : [Module MDA — Accompagnement](#)

□ En 1 phrase

Renseigner une personne intéressée sur les possibilités de formation continue et de certification dans son domaine spécifique, en s'appuyant sur une connaissance approfondie du système éducatif suisse.

□ Descriptif

La compétence **E7** est utile pour :

- - **Connaître le système éducatif suisse** — ses niveaux, ses acteurs, ses financements.
- - **Renseigner une personne intéressée** sur les possibilités de formation continue et de certification dans son domaine.
- - **Analyser les besoins du marché** — pour orienter vers les formations pertinentes.
- - **Co-construire un parcours de formation** — adapté au profil, aux objectifs, et au contexte de la personne.

Elle s'inscrit dans la **compétence E (Accompagner)** et est **liée aux compétences E2 (déterminer les objectifs d'apprentissage)**.

La professionnalisation

De l'occupation répondant à une demande technique ou sociale, on évolue vers le métier — qui intègre trois dimensions : la production, l'œuvre (incluant invention et innovation), et l'action. Ce n'est qu'à ce stade que l'on parle de profession, lorsque les savoirs et les croyances qui la fondent sont explicitement professés et reconnus.

Le processus de professionnalisation

Le processus de professionnalisation implique l'acquisition de savoirs et de savoir-faire spécifiques, propres à l'exercice d'une activité professionnelle. Ce processus conduit la personne à devenir un·e professionnel·le expérimenté·e, puis à acquérir une véritable expertise.

Comme le souligne Wittorski (2008), les professions peuvent être définies par trois critères :

- la spécialisation du savoir,
- une formation de haut niveau,
- un idéal de service.

Cependant, selon V. Lang (1996), un individu très expérimenté dont l'expertise n'est pas partagée ou transmissible sera plutôt qualifié d'« artiste ». Ainsi, la professionnalisation suppose l'existence de savoirs objectivés et transmissibles — des savoirs de la pratique, formalisés et partageables — et non seulement une maîtrise individuelle.

□ Dimensions de la compétence E7

Dimension	Carnet	Portfolio
Système éducatif suisse	Voir le carnet	Voir le portfolio
Veille et analyse du marché	Voir le carnet	Voir le portfolio
Orientation et parcours	Voir le carnet	Voir le portfolio
Loi et cadre légal	Voir le carnet	Voir le portfolio
Dossier d'information	Voir le carnet	Voir le portfolio

□ MON JOURNAL

Hyper intéressant — de l'histoire au graphique, en passant par l'impact du système de formation suisse. J'aurais aimé plus d'approfondissement sur la veille de la formation continue : comment, structure, processus... pour mettre en application une recherche dans mon domaine, la concurrence, les "trous" à combler.

Découverte :

<https://www.egalite-vs.ch/fr/plateforme-cantonale-valaisanne-pour-l-egalite/formations/carriere-au-feminin-20461/>

□ Navigation

- → Retour à la [Page principale E — Accompagner](#)
- → Retour à la [Page du Module MDA](#)

[FFA](#), [BF-MDA](#), [E7](#), [Système](#), [éducatif](#), [suisse](#), [Formation](#), [continue](#), [Certification](#), [Brevet](#), [fédéral](#), [Tertiaire](#), [B](#), [CAS](#), [DAS](#), [MAS](#), [Carnet](#), [Renseignement](#), [Transition](#), [professionnelle](#), [Loi](#), [cantonale](#), [Veille](#), [concurrentielle](#)

Page mise à jour le {{date | Auteur : [Eugénie Decré] | Version : 1.0}}

From:

<https://wiki.eugeniedecre.com/> - **Formation en Conscience**



Permanent link:

https://wiki.eugeniedecre.com/doku.php?id=carnet:e7_renseignement&rev=1764856837

Last update: **2025/12/04 15:00**